



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

DCM 24.03.09

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
20 juin 2024**

**Date de convocation :
13 juin 2024**

Objet :
**Acquisition de 2 garages situés rue du Docteur Roux
à ISBERGUES appartenant à la Société APERAM**

**Votes pour : 20
Votes contre : 5
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

Membres absents : M. Steve CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Séverine GODART est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la Société APERAM pour l'acquisition de diverses propriétés lui appartenant, avant leur mise en vente sur le marché.

Dans l'optique d'éventuels aménagements sur le secteur, il indique avoir porté l'intérêt de la commune pour l'acquisition de 2 garages situés rue du Docteur Roux et cadastrés section 575 AH numéros 835 et 836.

Il précise que la vente de ces 2 garages a été proposée au prix de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition desdits garages.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Décide l'acquisition par la commune de 2 garages situés rue du Docteur Roux à ISBERGUES, cadastrées section 575 AH numéros 835 et 836, d'une surface globale approximative de 86 m², appartenant à la Société APERAM, au prix de DIX MILLE EUROS (10 000 €) ;
- Précise que la rédaction de l'acte de vente sera confiée à la SCP Philippe GRELAT, Stéphanie GRELAT-LORQUIN et Antoine VERBECQ, Notaires associés à AIRE SUR LA LYS, et que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **27 JUIN 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**
le **27 JUIN 2024**

Le Maire,


David THELLIER.